

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général du 9.06.2020

Ordre du jour :

1. **Comptes 2019, préavis N° 1-2020**
2. **Divers**
3. **Propositions individuelles**

Cette séance devait avoir lieu au Grand Conseil à Lausanne, mais vu les restrictions et circonstances actuelles de pandémie COVID-19, elle doit se tenir encore cette année dans nos murs.

Toutes les dispositions ont été prises pour respecter une distance de 2 mètres entre tous les conseillers. Un liquide de désinfection pour les mains est proposé à l'entrée du bâtiment.

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 36 membres sont présents sur 58, soit une majorité de 18 (58 :3 -1).

Les scrutateurs suivants sont nommés par M. Jean-Luc Noël pour cette séance : Mme Sandrine Rudaz et M. Marc Jaunin

La secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance du 3 décembre 2019. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

M. Robin Duport a demandé à se faire assermenter lors de cette séance, (robin.duport@gmail.com). Le Président prie l'assemblée de se lever pour la partie officielle d'assermentation.

Nous sommes maintenant 37 membres sur 59, soit une majorité de 19.

Election statutaire

1. Election du Vice-président, M. John Illobre se représente. Il est élu par acclamation.
2. Election du Président, M. Jean-Luc Noël demande au Vice-président, M. John Illobre de le rejoindre pour prendre la direction du Conseil. Il est élu par acclamation.
Le Vice-président ne reçoit aucune proposition pour reprendre le poste de Président du Conseil Général. M. Jean-Luc Noël se représente.
3. Election du poste de secrétaire du conseil Général pour remplacer Mme Doris Chatelan (ad-intérim). Mme Céline Pesquet Saffore se présente et est élue par acclamation.
4. Election des scrutateurs, Mme Sandrine Rudaz et M. Marc Jaunin sortent. Mme Caroline Liberati et M. Stéphane Lutz passent membres. M. Marc Jaunin et Mme Patricia Maistrello sont élus suppléants par acclamation.

5. Election de la commission des finances : Mme Natalie Boucard sort, M. Oliver Bleiker devient rapporteur, M. Francesco Di Certo et M. Claude Meldem membres, M. Samuel Bacconnier devient suppléant par acclamation.
6. Election de la commission de gestion : M. Pierre Manera sort, M. Hervé Gétain devient rapporteur, Mme Francine Jaunin et Mme Hedwige Jaunin membres, Mme Sandrine Wagnière devient suppléante par acclamation.
7. Commission de recours (impôts et taxes) législature : M. Bernard Porchet, Mme Michèle Dutoit, Mme Nicole Laurent sont membres et M. Marc Jaunin suppléant.
8. Délégués ASIRE (législature) : M. Hervé Gétain et Mme Michèle Dutoit.
9. Délégué à la région du Gros-de-Vaud (législature) : M. Sven Eggenberger
10. Délégués à l'AIAE (législature) : M. Francesco Di Certo et M. Marc Jaunin
11. Délégué à l'association des propriétaires forestiers du triage de St-Cierges et environs (législature) : M. Laurent Caboussat.

1. Comptes 2019, préavis N° 1-2020

M. Guignard Syndic prend la parole pour la présentation des comptes 2019 ainsi que la lecture du préavis N° 1/2020.

Les Comptes 2019 de la Commune de Fey se bouclent avec un excédent de produits de **CHF. 2'343.25** ceci grâce à la bonne gestion des finances publiques, le respect du budget et quelques revenus reçus plus importants que budgétés.

La parole est donnée à M. Hervé Gétain pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Après lecture de ce rapport, il est demandé au Conseil Général d'approuver les comptes 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.

2. Divers

Chlorothalonil

M. Patrick Pesquet prend la parole et nous indique que suite à la publication dans plusieurs médias et à notre tout ménage du 25 mai dernier concernant le chlorothalonil trouvé dans l'eau potable, la Municipalité de Fey vous apporte les compléments d'information suivantes :

Une délégation de nos compétences a été donnée à l'AIAE pour l'approvisionnement de notre eau potable. Elle effectue alors les relevés d'analyses d'eau qui nous appartient. L'AIAE est donc responsable pour respecter les normes en vigueur pour la Commune de Fey. De manière générale les résultats de ces analyses ne sont pas bons dans notre région. Tous nos captages des sources d'eau sont actuellement hors normes. Ces captages d'eau ont été déviés dès les analyses récentes reçues. Ils ne sont donc plus introduits dans le réseau de distribution d'eau. Le manque d'approvisionnement est compensé par le reste des sources de l'Association ainsi

que par ses connexions avec d'autres distributeurs d'eau, telles que La Ville de Lausanne et les autres Associations intercommunales voisines pour obtenir de l'eau conforme. L'eau de la Ville de Lausanne vient principalement du Lac Léman, traitée avec du chlore. Le communiqué du mois de mai de l'AIAE fait foi et nous devons coordonner nos efforts entre les communes et l'AIAE et l'OFCO pour donner des informations claires et uniformes à la population.

M. Carlos Bujard prend aussi la parole pour nous informer des 4 sujets suivants :

- « **Rue de la Mécanique** » = M. Carlos Bujard a rencontré l'Inspecteur de la signalisation et le dossier s'affine tant sur le dessein que sur le coût.
- **Panneaux d'indication pour les rues** = Des demandes d'offres sont parties en ce moment. En effet, il y a des panneaux où il manque l'écusson du village, ceux-ci seront remplacés ainsi que les panneaux qui sont devenus illisibles.
- **Route Cantonale RC 436 – Fey – Possens** = Ces travaux vont durer jusqu'au 21 août 2020. Il s'agit d'un élargissement de la chaussée. Le tapis sera complètement refait.
- **Route de Possens – en traversée de localité, depuis le carrefour jusqu'au passage à niveau** = L'étude pour ces travaux, avec remplacement de la conduite d'eau a avancé et un préavis vous sera présenté en septembre 2020. La réfection de la route sera prévue au printemps 2021.

Mme Cécile Laurent prend la parole et nous informe :

- Les manifestations suite au CORONA VIRUS peuvent être à nouveau organisées jusqu'à 300 personnes. Les demandes de locations reprennent à nouveau. Il faut suivre le plan cadre de protection de l'OFSP du 6 juin 2020. Il existe à cet effet des modèles qui sont mis à disposition par la confédération pour élaborer un plan de protection. Les organisateurs doivent impérativement désigner une personne chargée de faire respecter ce plan de protection. En résumé les consignes spécifiques sont les suivantes :
« Toutes les personnes présentes doivent pouvoir garder une distance d'au moins 2 mètres entre elles. S'il n'est pas possible de garder cette distance il est possible d'utiliser d'autres moyens de protection comme le port du masque ou l'installation de séparation appropriée. Si ces paramètres ne peuvent pas être respectés, l'organisateur devra récolter toutes les adresses des participants afin qu'ils puissent être mis en quarantaine par la suite si elles ont eu des contacts étroits avec des personnes atteintes du COVID-19 pendant la manifestation. Cette liste devra être conservée pendant 14 jours au minimum par l'organisateur.

Pour les manifestations privées : pas besoin de plan de protection. Par contre les organisateurs doivent impérativement tenir une liste des participants ainsi que leurs coordonnées.

- Compte tenu des circonstances, le 1^{er} août 2020 n'aura pas lieu au village dans sa forme actuelle. L'ARGDV réfléchit actuellement à une action commune dans le Gros-de-Vaud, par exemple un geste symbolique en sonnant les cloches des villages tous en même temps.

Mme Sabine Freymond prend la parole et nous avise que la commune de Fey a envoyé un courrier à une centaine de personnes de Fey de plus de 65 ans pour offrir nos services de livraison (achat de denrées alimentaires). Seuls une petite dizaine de personnes ont demandé de l'aide à ce propos. Les livraisons ont pu se faire grâce à quelques municipaux ainsi qu'à la société de Jeunesse de Fey.

3. Propositions individuelles

Pas de propositions individuelles.

M. Jean-Luc Noël, Président, remercie la Municipalité pour la gestion pendant la période du COVID-19. L'élection complémentaire à la Municipalité a dû être reportée vu ces circonstances. Il remercie par conséquent M. Patrick Pesquet d'avoir prolongé son mandat afin de s'adapter à la planification de l'élection complémentaire qui aura lieu le dimanche 23.8.2020. Les modalités pour les candidats sont affichées au pilier public. Le dernier délai pour s'annoncer est fixé au lundi 27 juillet 2020 12h00.

Le Conseil qui devait avoir lieu au Parlement Vaudois sera reporté à l'année prochaine, le 8 juin 2021, ce qui correspondra à la fin de la législature en cours.

La prochaine séance est fixée au 8 septembre 2020. La séance du 1^{er} décembre 2020 clôturera la fin de l'année 2020.

M. Jean-Luc Noël remercie tous les membres du Conseil tout en leur souhaitant un bel été.

Le Président
M. Jean-Luc Noël



La Secrétaire
Mme Doris Chatelan



Conseil Général de Fey – du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Président : Jean-Luc Noël
Vice-Président : M. John Illobre
Secrétaire : Céline Pesquet

Scrutateurs :

Membres : Caroline Liberati
Stéphane Lutz
Suppléants : Patricia Maistrello
Marc Jaunin

Commission des finances :

Membres : Bleiker Oliver
Francesco Di Certo
Claude Meldem
Suppléant : Samuel Baconnier

Commission de gestion :

Membres : Hervé Gétain
Francine Jaunin
Hedwige Jaunin
Suppléante Sandrine Wagnière

Commission de recours (impôts et taxes) : (législature)

Membres : Bernard Porchet
Michèle Dutoit
Nicole Laurent
Suppléant : Marc Jaunin

Délégué ASIRE : (législature)

Suppléant : Hervé Gétain
Marc Jaunin

Délégué à la région du Gros-de-Vaud : (législature)

Sven Eggenberger

Délégués à l'AIAE : (législature)

Francesco Di Certo
Marc Jaunin

Délégué à l'association des propriétaires forestiers du triage de St-Cierges et environs :
(législature)

Laurent Caboussat